

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE VAL-DE-LOIRE  
DELEGATION TERRITORIALE DE L'INDRE**

**ARRETE N° 2015-DT36-OSMS-CSU-0107  
fixant la composition nominative du conseil de surveillance  
du centre hospitalier d'Issoudun**

**Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,**

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté n° 10-OSMS-CSU-36-0002 du 3 juin 2010 modifié fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Issoudun ;

Considérant le renouvellement des conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

**ARRETE**

**Article 1er :** Le conseil de surveillance du centre hospitalier d'Issoudun, BP 190 - 36 105 Issoudun (Indre), établissement public de santé de ressort communal est composé des membres ci-après :

**I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales

- Monsieur André LAIGNEL, maire de la ville d'Issoudun ;
- Monsieur Michel BOUGAULT, représentant de la communauté de communes du Pays d'Issoudun ;
- Madame Nadine BELLUROT, représentant du conseil départemental de l'Indre ;

2° en qualité de représentant du personnel

- Madame Bernadette RAMBOZ, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Docteur Marie-Martine GIRARDOT, représentant de la commission médicale d'établissement ;

- Monsieur Philippe BONNET, représentant désigné par les organisations syndicales ;  
3° en qualité de personnalité qualifiée
- Madame François GUILLARD-PETIT, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- Madame Brigitte LEDET(Familles rurales) et madame le docteur Marie-Françoise LACOSTE BAREILLE-SAINT-GAUDENS ( Ligue contre le cancer) , représentantes des usagers désignés par le Préfet de l'Indre ;

**II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :**

- Le vice président du directoire du centre hospitalier d'Issoudun
- Le directeur général de l'Agence régionale de Santé du Centre-Val de Loire ou son représentant
- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Indre
- Monsieur Jean-Luc ROUSSEL, représentant des familles de personnes accueillies en ULSD ou en EHPAD

**Article 2 :** La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

**Article 3 :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire.

**Article 4 :** Le Directeur du centre hospitalier d'Issoudun, le Directeur Général et le Délégué Territorial de l'Indre de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Centre-Val de Loire et au recueil des actes administratifs du département concerné.

Fait à Châteauroux, le 4 septembre 2015  
Pour le directeur général  
de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire  
Le délégué territorial de l'Indre  
Signé : Dominique HARDY